

## FICHE DE SÉCURITÉ

**Produit: PRO GROUT PLUS**
**Date de Révision: 2016/07/13**

### Section 1. Identification du Produit et de la Société

Nom du Produit: **PRO GROUT PLUS**  
 Usage(s) Recommandé(s): Additive liquide pour coulis  
 Usage(s) Non Recommandé(s): Pas précisé  
 Fabricant: **Adhésifs Proma**, 9801 Boulevard parkway,  
 Anjou, QC, H1J 1P3, Canada  
 Courriel: [info@proma.ca](mailto:info@proma.ca)  
 Url: [www.proma.ca](http://www.proma.ca)  
 Téléphone d'urgence: **Déversements Importants (CANUTEC): (613) 996-6666**  
 Numéro de téléphone d'urgence au Canada/U.S.A

### Section 2. Identification des Dangers

#### Classification du mélange de SGH:

Ce produit ne présente aucun risque

**Pictogrammes:** Aucun

**Termes de mise en garde:** Aucun

#### Mentions de danger:

Aucun

#### Mises en garde générale:

##### Prévention

Porter des vêtements protecteurs, des gants, des lunettes de protection et un masque anti-poussière.

##### Réponse

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. En cas de malaise, consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Retirer les lentilles de contacts, s'il y a lieu et si ceci peut être fait facilement et rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne à l'air frais. EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison.

##### Entreposage

Conserver sous clef.

##### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

### Section 3. Composition / Information sur les Ingrédients

#### Identificateurs Ingrédients

#### Pourcentage

Ce produit ne présente aucun risque

## FICHE DE SÉCURITÉ

### Section 4. Premiers soins

#### Premiers soins: Yeux

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer abondamment les yeux à l'eau. Maintenir les paupières ouvertes afin d'assurer un rinçage complet. Retirer les lentilles de contacts, s'il y a lieu et si ceci peut être fait facilement, continuer le rinçage. Consulter un médecin si une irritation ou des rougeurs se développent.

#### Premiers soins: Peau

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Obtenir des soins ou des conseils médicaux si des rougeurs ou d'autres symptômes se développent.

#### Premiers soins: Ingestion

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement.

#### Premiers soins: Inhalation

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

### Section 5. Mesures de Lutte Contre le Feu

#### Inflammabilité

Ce produit n'est pas considéré inflammable selon les critères du SIMDUT/OSHA.

#### Moyens d'Extension Appropriés

Utiliser un produit chimique sec, de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone ou de la mousse.

#### Moyens d'Extension Inappropriés

Pas disponible

#### Dangers Spécifiques Découlant de la Combustion des Produits

**Produits de Combustion:** Peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des oxydes de carbone (COx).

**Chaleur et Feu:** Le produit n'est pas inflammable ni combustible. Le feu et la chaleur peuvent décomposer le produit et produire des vapeurs, des poussières ou des gaz dangereux.

#### Mesures de Lutte Contre l'Incendie

Porter des vêtements de protection pour éviter complètement le contact du produit avec la peau et les yeux. Porter un appareil respiratoire autonome de lutte contre le feu. Éviter le contact direct avec la substance. Éviter de respirer les gaz, vapeurs ou poussières. En cas d'incendies importants, évacuer les résidents qui se trouvent sous le vent de l'incendie.

#### Dangers Spécifiques Découlant de la Combustion des Produits

##### Données d'explosibilité:

Sensibilité aux chocs mécaniques:  
Sensibilité à la décharge statique:

Pas disponible  
Pas disponible

## FICHE DE SÉCURITÉ

### Section 6. Procédure en Cas de Déversement

#### Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des vêtements protecteurs, des gants et des lunettes de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Éviter le contact direct.  
Voir les sections 7 et 8 pour les mesures de protection.

#### Précautions pour l'Environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer le matériel conformément aux réglementations gouvernementales. Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts, dans le sol ou pouvant contaminer des végétaux, informer les autorités environnementales et d'urgences locales.

#### Procédures de Nettoyage

Recueillir le produit et le transférer dans un contenant doté d'une fermeture sans provoquer d'éclaboussures, de poussières ou de brouillards. Éliminer le matériel conformément aux réglementations gouvernementales.

### Section 7. Manutention et Entreposage

#### Précautions à Prendre pour une Manutention Sans Danger

**Manutention:** Éviter le contact direct avec la substance. Garder le contenant bien fermé. Porter des vêtements protecteurs, des gants et des lunettes de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manger ou boire pendant la manipulation. En cas de dommage physique, de fuite ou de déversement, avertir immédiatement les autorités.

**Avis d'hygiène général:** Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Laver à fond les parties de la peau exposées après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer.

#### Conditions d'Entreposage Sécuritaire

Conserver sous clef. Garder le contenant bien fermé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Respecter les lois applicables en matières de santé et de sécurité au travail.

### Section 8. Exposition / Protection Individuelle

#### Paramètres de Contrôle / Directives Relatives à l'Exposition

##### Valeur Limites d'Exposition Professionnelle

| Ingrédients                         | OSHA-PEL | ACGIH-TLV |
|-------------------------------------|----------|-----------|
| Ce produit ne présente aucun risque |          |           |

#### Paramètres de Contrôle / Maîtrise de l'Exposition

Mesures d'Ingénierie: Ventiliter les lieux pour garder l'exposition en dessous des limites permises.

#### Paramètres de Contrôle / Mesures de Protection Individuelles

**Protection du Visage et des Yeux:** Porter des lunettes de protection. Ne pas porter de lentilles de contact.

**Protection de la Peau et du Corps:** Porter des vêtements protecteurs.

**Protection des Mains:** Porter des gants imperméables.

**Protection Respiratoire:** Si la ventilation n'est pas efficace ou dans le cas de travail mécanique sur du matériel durci ou lors du mélange, utiliser un équipement respiratoire adéquat.

## FICHE DE SÉCURITÉ

### Section 9. Caractéristiques Chimiques et Physiques

#### Information sur les Propriétés Physiques et Chimiques Essentielles

|                                         |                |
|-----------------------------------------|----------------|
| <b>État physique:</b>                   | Liquide        |
| <b>Couleur:</b>                         | Clair          |
| <b>Odeur:</b>                           | Aucune         |
| <b>Seuil d'odeur:</b>                   | Pas disponible |
| <b>pH (dans l'eau):</b>                 | 7 à 9          |
| <b>Point de fusion/congélation:</b>     | 0°C / 32°F     |
| <b>Point d'ébullition:</b>              | 100°C / 212°F  |
| <b>Point d'éclair:</b>                  | Ininflammable  |
| <b>Taux d'évaporation:</b>              | Pas disponible |
| <b>Inflammabilité:</b>                  | Ininflammable  |
| <b>Limite supérieure d'explosion:</b>   | Pas disponible |
| <b>Limite inférieure d'explosion:</b>   | Pas disponible |
| <b>Tension de vapeur:</b>               | Pas disponible |
| <b>Densité de la vapeur:</b>            | Pas disponible |
| <b>Densité (kg/L):</b>                  | 1              |
| <b>Solubilité du Produit Frais:</b>     | Miscible       |
| <b>Solubilité du Produit Sec:</b>       | Pas disponible |
| <b>Coefficient Octanol/Eau:</b>         | Pas disponible |
| <b>Température d'auto-inflammation:</b> | Pas disponible |
| <b>Température de décomposition:</b>    | Pas disponible |
| <b>Viscosité (kcPs @ 21°C):</b>         | Pas disponible |
| <b>Propriétés oxydantes:</b>            | Pas disponible |
| <b>Propriétés explosives:</b>           | Pas disponible |
| <b>Teneur en COV (g/l)</b>              | 5 g/L          |

### Section 10. Stabilité Chimique et Données sur la Réactivité

|                                             |                                       |
|---------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Stabilité/Réactivité</b>                 | Stable dans les conditions ambiantes. |
| <b>Possibilité de Réactions Dangereuses</b> | Aucune                                |
| <b>Conditions à Éviter</b>                  | Aucune                                |
| <b>Matières à Éviter</b>                    | Pas disponible                        |
| <b>Produits Dangereux de Décomposition</b>  | Aucun                                 |

### Section 11. Propriétés Toxicologiques

#### Propriétés Toxicologiques du Produit

**Exposition Répétée / Prolongée:** Ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux.

**Ingestion:** Le produit n'est pas classé comme ayant un risque lors d'une ingestion.

**Donnée Toxicologique:** Aucune donnée toxicologique n'existe pour ce produit.

**Cancérogénicité:** Aucun ingrédient n'est identifié comme cancérigène probable, possible ou confirmé pour l'humain selon l'IARC, OSHA et le NTP.

**Inhalation:** Le produit n'est pas classé comme ayant un risque lors de l'inhalation.

#### Propriétés Toxicologiques des Ingrédients

Ce produit ne présente aucun risque

## FICHE DE SÉCURITÉ

### Section 12. Données Écologiques

|                                      |                                                                                   |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Écotoxicité:</b>                  | Aucune donnée sur l'écotoxicité du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. |
| <b>Persistance et Dégradabilité:</b> | Pas disponible                                                                    |
| <b>Bioaccumulation Potentielle:</b>  | Pas disponible                                                                    |
| <b>Mobilité dans le Sol:</b>         | Pas disponible                                                                    |
| <b>Autres Effets Néfastes:</b>       | Pas disponible                                                                    |

### Section 13. Élimination des Résidus

#### Règlement(s) sur l'Élimination des Résidus

Éviter le rejet dans l'environnement. Les utilisateurs doivent accorder une attention particulière à l'existence éventuelle de règlements régionaux ou nationaux relatives à l'élimination des résidus.

### Section 14. Renseignements Relatifs au Transport [ADR-NU, DOT, ICAO, IMDG, TDGR]

|                                      |                                          |
|--------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Numéro NU:</b>                    | NON-CONSIDÉRÉ COMME UN PRODUIT DANGEREUX |
| <b>Nom officiel d'expédition NU:</b> |                                          |
| <b>Classification de Danger:</b>     |                                          |
| <b>Groupe d'Emballage:</b>           |                                          |

### Section 15. Données Réglementaires

#### Réglementation Relative à la Sécurité, à la Santé et à l'Environnement Applicable au Produit Fini

Aucune donnée pour ce produit.

#### Réglementation Relative à la Sécurité, à la Santé et à l'Environnement Applicable aux Ingrédients

Aucune donnée pour ce produit.

### Section 16. Renseignements Divers

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| <b>Date de préparation :</b> | 13 Juillet 2016    |
| <b>Version :</b>             | 1.0                |
| <b>Préparé par :</b>         | ADHÉSIFS PROMA INC |

#### Renseignements Divers - Dégagement de Responsabilité:

Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera responsable d'aucun dommage causé lors de la manipulation ou contact avec le produit.

#### Glossaire

|               |                                                                                            |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACGIH:</b> | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux                          |
| <b>ADR:</b>   | Transport routier européen                                                                 |
| <b>CAS:</b>   | Chemical Abstracts Service                                                                 |
| <b>DOT:</b>   | Département du transport Américain                                                         |
| <b>DSL:</b>   | Liste intérieure des substances du Canada                                                  |
| <b>EPA:</b>   | Agence de Protection de l'Environnement Américaine                                         |
| <b>ICAO:</b>  | Organisme International de l'aviation civil                                                |
| <b>IMDG:</b>  | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.                                  |
| <b>LC50:</b>  | Concentration létale qui tuera 50 % des animaux d'expérience dans un délai donné.          |
| <b>LD50:</b>  | La dose nécessaire pour causer la mort chez 50 % des espèces exposées dans un délai donné. |

## FICHE DE SÉCURITÉ

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>N/Ap:</b>  | Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>N/Av:</b>  | Non disponible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>N/D:</b>   | Non déterminé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>NDL:</b>   | Liste des substances importées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>NIOSH:</b> | National Institute for Occupational Safety and Health.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>OSHA:</b>  | Occupational Safety and Health Administration du Département de Travail des É.U.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>REL:</b>   | La limite d'exposition recommandée (REL) est la valeur limite d'exposition professionnelle que recommande le National Institute for Occupational Safety and Health des É.U. à l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) comme limite d'exposition admissible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>RTECS:</b> | Registre des Effets Toxiques des Substances Chimiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>SARA:</b>  | Superfund Amendments and Reauthorization Act.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>LECT:</b>  | Une limite d'exposition à court terme (LECT) est une moyenne acceptable d'exposition sur une courte période, habituellement de 30 minutes, tant que la valeur d'exposition moyenne pondérée est respectée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>TDGR:</b>  | Règlement sur le transport des marchandises dangereuses.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>TLV:</b>   | La valeur limite de l'exposition d'une substance chimique est un niveau auquel on croit qu'un travailleur peut être exposé, jour après jour, pendant une vie professionnelle sans subir d'effets néfastes sur la santé. Plus concrètement, TLV est un terme réservé à la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH). Cependant, il est parfois utilisé de manière vague pour faire référence à d'autres concepts similaires utilisés pour la santé et la toxicologie professionnelle. Les TLVs, ainsi que les indices biologiques d'exposition (BEIs), sont publiés annuellement par l'ACGIH.                                   |
| <b>TSCA:</b>  | Loi réglementant les substances toxiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>TWA:</b>   | La moyenne pondérée dans le temps est utilisée pour calculer l'exposition quotidienne des travailleurs aux substances dangereuses (telles que les produits chimiques, poussières, fumées, brouillards, gaz ou vapeurs) ou aux agents (tels que les bruits en milieu de travail), pondérée pour une période de 8 heures par jour, en tenant compte des niveaux moyens de la substance ou de l'agent et du temps passé dans ce lieu. Ces recommandations de l'OSHA sont utilisées pour déterminer la limite d'exposition admissible (PELs) et est indispensable pour évaluer l'exposition du travailleur et pour déterminer les mesures de protection à prendre. |
| <b>NU:</b>    | Nations Unies.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |